



## convocation devant le juge pour enfants par OPJ

Par **sheera59**, le **23/08/2010** à **18:56**

bonjour, mon fils (16 ans et demi)s'est retrouvé dans une situation délicate, il était avec un copain chez un garçon avec qui ils avaient un différent, lorsqu'ils se sont aperçu qu'il n'y avait personne chez lui. Son copain a brisé un carreaux s'est introduit chez ce garçon et lui a volé des jeux vidéos. Pendant tout ce temps mon fils surpris par ce geste est resté a l'extérieur et s'est caché derrière des buissons. Ensuite ils ont caché ces jeux. Lorsque la police a pu démontrer son implication, il a reçu une convocation et a donné sa version, il apparait donc une complicité même s'il ne savait pas ce que son copain allait faire!!! Le policier lui a dit qu'il était complice dès lors qu'il n'a pas empêcher ce délit, et il a caché les jeux avec son copain. Aujourd'hui, l'officier me téléphone (2 mois après sa déposition) et me dit qu'il doit nous remettre a mon fils et a moi une convocation devant le juge pour enfants. dois-je prendre un avocat? étant donné la faible implication de mon fils (confirmé par "son copain" lors de la déposition), je pensais qu'il n'y aurait qu'un simple rappel a la loi, d'autant que c'est la première fois, il n'avait aucun antécédents auparavant. Que risque t'il? J'ai très peur, je ne sais pas si la réponse est proportionnelle, je suis très inquiète car je pense que le fait de recevoir une COPJ signifie forcément une réponse lourde de conséquence. Par contre l'autre protagoniste lui n'a eu aucune nouvelle de la part de l'OPJ, se peut-il que pour une même affaire, il y ai 2 dates de comparution. je vous remercie d'avance des réponses que vous pourrez m'apportées.

Par **Domil**, le **23/08/2010** à **20:19**

Prenez un avocat, oui, vous auriez du le faire avant d'ailleurs.  
L'inaction n'est pas constitutif de complicité. Mais encore faut-il que le juge croit qu'il a juste été là, sans rien faire.

Par **sheera59**, le **24/08/2010** à **01:17**

merci pour votre réponse, je n'ai pas pris d'avocat avant car l'opj ne m'a dit qu'aujourd'hui et par téléphone que je devais passer prendre la convocation au plus vite, avant cela je n'avais aucune nouvelle depuis la déposition de mon fils, je ne savais pas avant aujourd'hui que le procureur avait décidé de poursuivre cette affaire,voilà pourquoi je n'ai pas agi avant.